



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-345

PUBLIÉ LE 10 MAI 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-05-10-00002 - Arrêté BR n° 22.00046 modifiant l'arrêté BR N° 22.00045 du 5 mai 2022 portant composition du jury du recrutement sur titres pour l'accès à l'emploi de médecin-chef de l'infirmierie psychiatrique de la préfecture de police, au titre de l'année 2022 (2 pages) Page 3

Préfecture de Police

75-2022-05-10-00002

Arrêté BR n° 22.00046 modifiant l'arrêté BR N° 22.00045 du 5 mai 2022 portant composition du jury du recrutement sur titres pour l'accès à l'emploi de médecin-chef de l'infirmierie psychiatrique de la préfecture de police, au titre de l'année 2022

ARRÊTÉ BR N° 22.00046
du 9 mai 2022 modifiant l'arrêté BR N° 22.00045 du 5 mai 2022
portant composition du jury
du recrutement sur titres pour l'accès à l'emploi
de médecin-chef de l'infirmierie psychiatrique
de la préfecture de police, au titre de l'année 2022

LE PRÉFET DE POLICE

Vu la délibération du conseil de Paris n° 2004 PP 29 des 5 et 6 avril 2004 modifiée, portant fixation des principes généraux de la composition des jurys des concours, des examens professionnels d'avancement et des épreuves de sélection ou d'aptitude organisés à la préfecture de police ;

Vu la délibération 2019 PP 70 du 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019 fixant les modalités de recrutement du médecin-chef et du médecin-chef adjoint de l'infirmierie psychiatrique de la préfecture de police ;

Vu l'avis d'ouverture du 19 janvier 2022 d'un recrutement sur titres pour l'accès à l'emploi d'un médecin-chef à l'infirmierie psychiatrique de la préfecture de police, au titre de l'année 2022 ;

Vu l'avis d'ouverture du 24 mars 2022 modifiant l'avis d'ouverture du 19 janvier 2022 d'un recrutement sur titres pour l'accès à l'emploi d'un médecin-chef à l'infirmierie psychiatrique de la préfecture de police, au titre de l'année 2022 ;

Vu l'arrêté BR N° 22.00045 du 5 mai 2022 portant composition du jury du recrutement sur titres pour l'accès à l'emploi de médecin-chef de l'infirmierie psychiatrique de la préfecture de police, au titre de l'année 2022.

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté BR N° 22.00045 du 5 mai 2022 portant composition du jury du recrutement sur titres pour l'accès à l'emploi de médecin-chef de l'infirmierie psychiatrique de la préfecture de police, au titre de l'année 2022 est modifié comme suit :

Au lieu de :

Mme Anne SOUYRIS

Conseillère de Paris, adjointe à la Maire en charge de la santé publique et des relations avec l'assistance publique - hôpitaux de Paris, de la ville de Paris ;

Lire :

M. Antoine BASTIDE

Directeur de cabinet d'Anne Souyris, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la santé publique et des relations avec l'assistance publique – hôpitaux de Paris, de la ville de Paris ;

Article 2

Cet arrêté entre en vigueur au 9 mai 2022.

Article 3

Le préfet, secrétaire général pour l'administration et la directrice des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur le lieu de l'épreuve d'admission.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La sous-directrice des personnels

Fabienne DECOTTIGNIES